



Porto-Novo, le 10 octobre 2023

N°001/ MEMP/SGM/P-CE/SA

COMMUNIQUE

Le Président du comité électoral chargé de l'organisation des élections professionnelles au Ministère des Enseignements Maternel et Primaire communique :

Les organisations syndicales désireuses de participer aux élections professionnelles prévues pour le 20 décembre 2023 sont invitées à déposer leurs dossiers de candidature au secrétariat de la Direction de la Planification, de l'Administration et des Finances, **du 12 au 23 octobre 2023 de 08h à 17h**, délai de rigueur.

Seules les organisations de travailleurs régulièrement constituées et existant au 1^{er} janvier 2023 peuvent prendre part aux dites élections. Elles peuvent nouer des alliances aux fins d'être candidates.

Les dossiers de candidature sont composés ainsi qu'il suit :

1. Pour le syndicat qui se présente seul :

- une demande manuscrite signée du responsable de l'organisation syndicale et adressée au Président du comité électoral ;
- une copie des statuts et du règlement intérieur du syndicat ;
- une copie du procès-verbal de la dernière assemblée générale du syndicat ;
- la liste des membres du bureau exécutif dûment signée par le responsable du syndicat ;
- une copie en couleur du logo distinctif du syndicat.

2. Pour l'alliance de syndicats :

- une demande manuscrite signée du représentant de l'alliance et adressée au Président du comité électoral ;
- une copie des statuts et du règlement intérieur de chaque syndicat membre de l'alliance ;
- une copie du procès-verbal de la dernière assemblée générale de chaque syndicat membre de l'alliance ;
- la liste des membres du bureau exécutif de chaque syndicat membre de l'alliance, dûment signée par le responsable du syndicat ;
- le protocole d'accord mettant en place l'alliance, signé de tous les responsables des syndicats membres ;
- une copie en couleur du logo distinctif de l'alliance de syndicats.

Ampliations : - MEMP ATRC
- Syndicats
- Affichage



Blaise C. ACAKPO

Blaise C. ACAKPO

Secrétaire Général Adjoint du Ministère